

**COMMUNE DE  
ST ERME OUTRE  
ET RAMECOURT  
(Aisne)**

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :  
22 Mai 2023

Date d'affichage :  
22 Mai 2023

Nombre de  
conseillers  
En exercice : 19  
Présents : 11  
Votants : 15

L'an deux mille vingt-trois le trente mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Erme Outre et Ramecourt, s'est réuni après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Maire.

Étaient présents : Mme CAUJOLLE Sandrine - M. COINTE Frédéric - Mme DEHOVE Claude - Mme DIEN-BRÉANT Céline - Mme GILLET Nadine - M. GOSSET Cyril - M. NORMAND Alain - M. RAULIN Patrick - Mme REMY Élisabeth - M. THIRAULT Damien - M. UGOLETTI Olivier.

Absents excusés : M. LECUYER Damien - (Pouvoir à Mme REMY Élisabeth) - M. BÉZIERS Laurent - Mme VARUTTI Emilie (Pouvoir à Mme DEHOVE Claude) - Mme LOUIS Chantal (Pouvoir à Mme CAUJOLLE Sandrine) - M. THIRAULT Alexis (Pouvoir à M. THIRAULT Damien).

Absents : Mme REGNIER Aurélia - M. REMY Michel - Mme THÉPAUT Chrystel.

M. THIRAULT Damien a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

24 - 2023  
VENTE D'UNE  
PARTIE DE LA  
MAISON  
COMMUNALE  
SITUÉE 3 RUE DE  
L'ÉGLISE À OUTRE +  
LA PARCELLE  
SECTION AK  
NUMÉRO 485

Par délibération n° 19-2023 en date du 30 mai 2023 rendue exécutoire le 30 mai 2023 par suite de la transmission en préfecture le 30 mai 2023, référence de l'AR : 002-210206512-20230530-19-2023-DE, de la mise en ligne sur le site internet le 30 mai 2023, ladite délibération régulièrement affichée, ce jour dès avant les présentes, le Conseil Municipal a constaté la désaffectation et prononcé le déclassement du domaine public des immeubles sis à SAINT-ERME-OUTRE-ET-RAMECOURT, cadastrés section AK n° 484 et section AK n° 485.

Le Maire informe le conseil que l'immeuble situé au 3 Rue de l'église à Outre est à vendre. Madame Lucie BOULANGER, propriétaire de la maison située au 1 Rue de l'Eglise et souhaiterait acquérir une partie de la parcelle communale section AK numéro 484 pour agrandir la superficie de sa maison.

Cette partie est composée de deux pièces sur deux niveaux qui sont jumelées à son domicile et séparées par un mur cloisonné, d'environ 23 m<sup>2</sup>, ainsi qu'un bâtiment d'environ 17 m<sup>2</sup> et une partie de terrain non bâti d'environ 12 m<sup>2</sup>. (Voir croquis en pièce jointe).

Accusé de réception en préfecture  
002-210206512-20230530-24-2023-DE  
Date de télétransmission : 07/06/2023  
Date de réception préfecture : 07/06/2023

La totalité de la parcelle cadastrée section AK n° 484 est d'une contenance de 2 ares 75 centiares comprenant du bâti et du non bâti. Madame Lucie BOULANGER souhaiterait également acquérir la parcelle section AK n° 485 d'une contenance de 1 are et 72 centiares.

Un acte notarié spécifique sera établi pour la suppression de la servitude réelle et perpétuelle de passage concernant les parcelles section AK n° 484 et AK n° 485 qui avait été constituée le 20 octobre 2017 en l'étude de Maître Valérie VAROTEAUX-BOSKOV au profit de Madame Lucie BOULANGER.

Après en avoir discuté avec la commission des finances, Monsieur le Maire propose donc

- De vendre une partie de la parcelle communale section AK numéro 484 comme indiqué ci-dessus, ainsi que la parcelle section AK numéro 485 pour le prix de 17000 € (dix-sept mille euros)

Les frais de notaire seront pris en charge par l'acquéreur.

Les frais de division et de bornage seront pris en charge à hauteur de 50 % par la commune, et à hauteur de 50 % par Madame Lucie BOULANGER.

Les frais afférant à la suppression de la servitude seront pris en charge en totalité par Madame Lucie BOULANGER.

Après étude et discussion, le conseil accepte de vendre et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes notariés qui s'y rapportent.

Ces décisions sont **adoptées à l'unanimité** des suffrages exprimés. Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Damien THIRAULT,  
Le secrétaire de séance.

Alain NORMAND,  
Le Maire.



Publiée sur le site internet le :

**07 JUIN 2023**